

d'autres couplets survinrent... À l'avant du car, Monsieur Bajulaz, assis à côté de Madame la Directrice, semblait ne pas entendre, pour ne pas avoir à faire un esclandre auquel il répugnait".

La conclusion ne vint que le lendemain, au rassemblement du matin ; contraints de nous dénoncer un à un, nous fûmes punis, à juste titre. La plus cruelle punition fut l'inscription sur notre bulletin trimestriel, orné d'un zéro de conduite : "A chanté des chansons ordurières en présence de Madame la Directrice de l'École Normale". En ce temps-là, les parents ne prenaient pas le parti de leurs enfants coupables ; nous fûmes punis deux fois, constate lapidiquement Robert Borrel.

La deuxième anecdote est tout aussi significative. "Monsieur Bajulaz sortait rarement de ses gonds ; il était calme et mesuré. Un jour pourtant, je le vis en colère ; nous étions en troisième année, et le Directeur venait de nous faire collectivement quelques remontrances, à propos de galopades bruyantes dans un couloir. Rien de bien important.

Pourtant, dès son départ de notre salle, les récriminations fusent de tous les bancs : " ce n'est pas juste, ce n'est pas nous". Et la conclusion : "Va lui dire que ce n'est pas juste, puisque tu es délégué de classe". Me voilà parti, chargé de la volonté populaire. Je frappe à la porte du bureau directorial, j'expose l'injustice supposée. **L'interruption fut immédiate** : " fichez-moi le camp, avant que je vous flanque mon pied dans le derrière ! " ...Je suis retourné devant le peuple, ajoute Robert Borrel, pour y rendre compte de mon mandat. On eut la bonté de ne pas me forcer à protester davantage !..."

Lors du décès de Lucien Bajulaz, Robert Borrel, au nom des anciens élèves de l'École Normale de Bourg, écrivait ces quelques mots qui résument très bien le rôle qu'il joua à Bourg auprès d'une certaine génération de futurs enseignants : "J'ai personnellement aimé ce directeur que j'ai connu lorsque j'étais élève, puis lorsque j'ai assuré, sous sa direction, 3 ans de **pionnicat** à l'École Normale de Bourg. Sa réserve et son caractère peu loquace étonnaient certains, mais on trouvait derrière cette apparence une large culture, beaucoup de sensibilité, et surtout une vocation pédagogique exigeante, qui réclamait le meilleur de la part de chacun, professeurs ou élèves...Je crois qu'il a véritablement voulu être un **maître**, au sens noble et ancien du terme, un éducateur qui cherchait à former les esprits, mais aussi les personnalités..."

Devant la bonne réputation de l'établissement, certains États Africains comme les Républiques du Sénégal et du Cameroun envoyèrent à l'École Normale de Bourg-en-Bresse des élèves-maîtres pour leur 4^e année de formation professionnelle. C'est ainsi que Lucien Bajulaz

forma un camerounais, Beling Nkoumba qui deviendra plus tard un ministre de l'Instruction au Cameroun. Ce dernier lui resta profondément attaché par une correspondance annuelle. En effet, il aurait voulu créer dans son pays un enseignement semblable à celui qu'il avait reçu auprès de Lucien Bajulaz. Hélas, le tribalisme fut un obstacle à ce type d'éducation républicaine fondée sur un certain individualisme propre à notre tradition mais qui ne pouvait s'adapter du jour au lendemain à des réalités étrangères à nos institutions. La renommée de l'École Normale de Bourg-en-Bresse amena la IV^e République à lui reconnaître ses mérites : en 1948, Lucien Bajulaz est fait Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques, puis en 1953, Officier. Durant ces années mouvementées du point de vue politique, Lucien Bajulaz écoutait avec beaucoup d'attention et d'approbation "Les causeries au coin du feu" d'un premier ministre de la IV^e République qui s'appelait Pierre Mendès-France et qui expliquait aux Français la politique qu'il entendait mettre en œuvre. Ce qu'il admirait chez cet homme c'était cette haute idée de la démocratie et de la citoyenneté républicaine qui en appelait à la conscience morale et critique de chacun.

Pour des raisons familiales et un peu désenchanté par l'évolution des Écoles Normales qu'il pressentait, Lucien Bajulaz demanda et obtint sa mutation en 1960 pour Annecy où il réintégra le corps des inspecteurs primaires jusqu'à sa retraite en 1971. Le chef-lieu du département était en pleine expansion et voyait sa population augmenter de jour en jour. C'était la période où surgissaient de terre de nouveaux quartiers exigeant la construction d'écoles adaptées aux nouveaux besoins. C'était le temps aussi où les manifestations laïques réclamaient bruyamment des locaux. Lucien Bajulaz en liaison avec la municipalité Charles Bosson désamorça la grogne des enseignants du primaire en prenant à cœur les nouvelles dispositions pédagogiques qu'exigeait la situation. En fait preuve un document administratif de l'année 1962 où l'Inspecteur d'alors loue la forte intelligence et culture de son subalterne, son sens des réalités, sa bienveillance et son humanité en même temps que sa sûre autorité. "Il a su définir et résoudre des difficultés sans nombre posées par le développement de la ville d'Annecy. Bref, lit-on, il est excellent". Ses collègues haut-savoyards, médaillés des palmes académiques, le choisirent en 1971 comme président de leur association. Son travail péri-scolaire est alors intense et apprécié des autorités locales si bien que la République reconnaissante le nomma, l'année de son départ à la retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur. La cérémonie de la remise de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur se déroula dans la plus stricte intimité à Thonon, selon la discrétion demandée par